



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

« Aspects juridiques du patrimoine des personnes
physiques et des entreprises »

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Corse Pasquale Paoli



Novembre 2011



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glaudes



Unité

Nom de l'unité :	Aspects juridiques du patrimoine des personnes physiques et des entreprises
Acronyme de l'unité :	
Label demandé :	ERT
N° actuel :	2008-1362
Nom du directeur (2009-2012) :	M. Claude SAINT-DIDIER
Nom du porteur de projet (2013-2017) :	M. Claude SAINT-DIDIER

Membres du comité d'experts

Président :	M. Paul-Henri ANTONMATTEI, Montpellier
Experts :	M. Jean-Louis BERGEL, Aix-Marseille (représentant du CNU) M. Jean-Luc PISSALOUX, Dijon

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :	Mme Christine NEAU-LEDUC
Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :	M. Paul-Marie ROMANI, Université de Corse



Rapport

1 • Introduction

Date et déroulement de la visite :

La visite s'est déroulée le 3 novembre 2011 de 9h à 13 h dans les locaux de l'université de Corse. Le comité d'experts s'est d'abord entretenu avec M. Paul-Marie ROMANI, Vice président du Conseil scientifique de l'université de Corse et avec M. Jean-Yves COPPOLANI, directeur de l'UFR Droit, Sciences Economiques et Gestion. La discussion a porté sur la politique scientifique de l'université Pasquale Paoli, notamment sur l'organisation de ses sept projets de recherche spécialisés, et le positionnement de l'ERT « Aspects juridiques du patrimoine des personnes physiques et des entreprises » au sein de l'université. Les rapports avec l'UMR 6240 LISA ont été évoqués. La visite s'est, ensuite, poursuivie par l'audition des membres de l'ERT. Le bilan et le projet de l'unité ont été présentés et explicités. Une discussion cordiale s'est instaurée entre le comité et les membres de l'unité quasiment tous présents. Enfin, le comité a eu des échanges avec deux doctorants.

Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Créée en 2008 par les enseignants-chercheurs de la section 01 du CNU, l'unité est hébergée dans les locaux de l'université affectés à l'UFR Droit, Sciences Economiques et Gestion (Campus Mariani). Fortement impliqués dans la formation notariale, les membres de l'unité ont retenu deux axes de recherche en liaison avec des préoccupations importantes du notariat corse : la copropriété inorganisée et le désordre juridique foncier. Les recherches s'appuient sur un partenariat important avec le monde professionnel. Elles ont donné lieu à des publications collectives et individuelles. L'unité a organisé plusieurs manifestations scientifiques (colloques, tables rondes). L'existence de cette unité permet l'organisation d'une recherche juridique tout à la fois insérée dans les thématiques retenues par l'université et originale par le développement d'une dynamique propre.

Equipe de Direction :

Le directeur, M. Claude SAINT-DIDIER, organise trois fois par an une réunion plénière de tous les membres de l'unité. La taille de l'ERT permet une gestion directe et participative, avec une excellente implication de tous ses membres. Une fonction de directeur-adjoint va être créée.



Effectifs de l'unité :

Effectifs	Nombre au 30 juin 2011	Nombre au 1 ^{er} janvier 2013	2013-2017 Nombre de producteurs du projet **
N1 : Enseignants-chercheurs	6	6	5
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC	0	0	0
N3 : Autres enseignants-chercheurs et chercheurs	5	5	0
N4 : Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs titulaires*	0	0	
N5 : Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs non titulaires*	0		
N6 : Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	0		
N7 : Doctorants	4		
N8 : Thèses soutenues	0		
N9 : Nombre d'HDR soutenues	0		
N10 : Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	1	1	
TOTAL N1 à N7	15	11	5

* Si différent, indiquer entre parenthèses les ETP correspondants.

** Nombre de producteurs de la période 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2011 qui seront présents en 2013-2017.

Définition et téléchargement des critères :

<http://www.aeres-evaluation.fr/Evaluation/Evaluation-des-unites-de-recherche/Principes-d-evaluation>.



2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité :

Cette unité manifeste une réelle volonté d'agir dans un environnement peu propice au développement d'une recherche juridique à part entière. Elle réussit à s'insérer dans le schéma de recherche de l'université tout en s'attachant à créer d'une dynamique spécifique pour un enrichissement mutuel. En particulier, elle a développé une forte collaboration avec le monde professionnel en s'appuyant sur la formation comme tremplin d'une recherche ciblée, ce qui lui permet d'acquérir une réelle visibilité régionale. Les résultats sont très encourageants après seulement trois ans d'existence.

Points forts et opportunités :

Le comité d'experts a relevé un certain nombre de points forts, qui tiennent tout d'abord à la présence d'une équipe soudée et impliquée dans ses missions, impulsée par un directeur dynamique et courageux.

Le comité tient à souligner la pertinence des recherches menées, qui ont su prendre en compte le contexte local. L'université de Corse a ainsi l'occasion de bénéficier d'une recherche juridique sur des centres d'intérêt en liaison avec le monde professionnel.

Points à améliorer et risques :

Le comité appelle toutefois à la vigilance sur les éléments suivants. En premier lieu, il note l'insuffisance quantitative et qualitative des publications des PAST, ainsi que la faiblesse du nombre de doctorants.

En outre, la place de l'ERT dans le schéma d'organisation de l'université de Corse mériterait d'être précisée. L'ERT dispose de ressources humaines (personnels enseignant et administratif) et de moyens matériels insuffisants compte tenu de ses projets.

Recommandations :

Il conviendrait que l'unité fournisse tous les arguments à sa tutelle qui lui permettraient de renforcer les moyens humains de l'unité : d'une part, en favorisant le recrutement d'un enseignant-chercheur, qui devrait en toute logique être un HDR spécialiste de droit privé ; d'autre part, en la faisant bénéficier du concours d'un personnel administratif à temps partiel.

L'ERT devrait veiller à augmenter le nombre d'habilitations à diriger des recherches (HDR) et celui des doctorants (notamment par le biais de convention CIFRE), ainsi que le nombre de thèses soutenues.

L'ERT doit développer les incitations à la publication, en particulier pour les PAST, dans des revues et collections de référence. Elle pourrait ainsi envisager la transformation en équipe d'accueil, en raison de son potentiel et de son dynamisme.



3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Les recherches sont de qualité, en phase avec des particularités locales. Elles participent aussi à des débats plus fondamentaux. Ainsi, eu égard à la jeunesse de l'ERT, la quantité des publications est substantielle, à peu près 90 publications dans des revues figurant sur la liste de l'AERES. La qualité des écrits est réelle pour les enseignants-chercheurs, dont le taux de producteurs est satisfaisant (5 sur 6). Cependant, les publications des PAST ne sont pas suffisamment nombreuses et leur qualité est inégale. De surcroît, un déséquilibre existe : certains enseignants-chercheurs publient beaucoup plus que d'autres. La raison peut, peut-être, en être trouvée dans les charges d'enseignement assumées.

Deux axes de recherche ont été développés par l'ERT. Le premier porte sur la question de la « copropriété inorganisée » qui est une question très peu traitée, alors qu'elle recèle des difficultés juridiques, tant pratiques que théoriques. Il était particulièrement courageux de se lancer dans cette direction en raison, notamment, du peu d'informations disponibles. La recherche a déjà donné lieu à un colloque qui s'est tenu en avril 2011 à Corte, colloque dont les actes ont été publiés. Relatif à la preuve de la propriété appréhendée dans le contexte local, le second axe de recherche a pour thème le désordre juridique foncier. La recherche part du constat de la difficulté à disposer de titres de propriété fiables, pour des raisons historiques. Accompagnant la mise en œuvre d'une loi de 2006, l'ERT a engagé une étude sur la preuve de la propriété en droit comparé afin de comprendre les solutions mises en place dans différents pays confrontés à des difficultés similaires. Différentes contributions ont été rédigées par les membres de l'ERT en vue de la publication d'un ouvrage collectif en 2012. Cette rédaction s'est accompagnée d'échanges avec des universitaires étrangers (venant, par exemple, de l'université de Sassari en Italie ou de l'université Tunis El Manar), des universitaires d'autres universités françaises (telle l'université Paris 1), qui se matérialisent par des contributions et des séminaires.

Ces deux axes de recherche sont importants, tout à la fois en termes de recherche juridique générale et par leur insertion fortement dans le contexte local, ce qui représente un réel atout. Trois autres colloques (« Réflexion autour de la réforme des autorisations d'urbanisme » - avril 2009 ; « Le patrimoine de l'entrepreneur individuel : un régime juridique en mutation » - avril 2010 ; « Eoliennes et photovoltaïques : de l'installation à l'exploitation » - mai 2010) et deux tables rondes (« La convention franco-marocaine de 1981 relative au divorce » - mai 2009 ; « Maladie et handicap du salarié » - décembre 2009) ont, également, été organisés par l'ERT. Ils démontrent son dynamisme mais aussi son souci de participer aux projets de recherche spécialisés de l'université, en l'occurrence celui relatif aux énergies renouvelables. Enfin, il faut souligner que les résultats sont significatifs au regard de la jeunesse de l'ERT et qu'ils ont un impact réel auprès des professionnels.

Appréciation sur l'intégration de l'unité dans son environnement :

Les relations avec le monde professionnel sont très bonnes. Elles sont, d'ailleurs, à l'origine de la création de l'ERT qui, initialement, avait pour raison d'être d'apporter des réponses scientifiques et pratiques aux difficultés rencontrées par les notaires insulaires en matière de droit immobilier. Des partenariats existent avec, entre autres, la Chambre régionale de notaires de Corse, l'Ecole des avocats de Corse, les collectivités territoriales, le Groupement d'intérêt public pour la reconstitution des titres de propriété, la Chambre de commerce et d'industrie de Haute-Corse et la Cour d'appel de Bastia. La présence de cinq PAST dans l'équipe conforte la qualité et la pérennité de ces relations. La capacité à obtenir des financements externes est donc réelle, notamment pour l'organisation de colloques. Ainsi, l'ERT est un partenaire scientifique régulier des professionnels du droit régionaux qui s'impliquent dans ses recherches et en utilisent directement les résultats.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité de l'unité de recherche :

L'ERT développe des relations intéressantes avec des universités étrangères (en Italie, au Maroc et en Tunisie), en particulier dans le cadre de son projet de recherche relatif à la preuve de la propriété. Elle sait aussi développer des partenariats avec des unités de recherche d'autres universités françaises (comme le Centre de droit social de l'université Aix-Marseille ou des enseignants-chercheurs de Toulouse 1 ou de Paris 1). Son dynamisme à cet égard est méritoire. De plus, elle se présente comme la seule unité composée uniquement de juristes, ce qui permet une identification précise dans le champ de la recherche et renforce sa vocation et sa capacité à recruter d'autres enseignants-chercheurs. Surtout, elle sait enraciner sa recherche dans son environnement régional, ce qui la rend attractive pour ces partenaires locaux, puis, sur cette base, se projeter vers des recherches de portée relevant de la théorie générale et permettant une diffusion et un rayonnement plus large.



Appréciation sur la gouvernance et la vie de l'unité :

L'ERT est très soudée. Les réunions plénières sont suffisantes (trois par an). Les relations entre enseignants-chercheurs sont facilitées par l'unité d'espace. Le dynamisme du directeur a permis un épanouissement de l'ERT dans un environnement universitaire plutôt marqué par la pluridisciplinarité. Le directeur est attentif au développement personnel de chacun des membres de l'équipe. Les doctorants sont impliqués dans la vie de l'ERT (participation aux réunions plénières, aux colloques) et leurs relations avec leur directeur de thèse et les membres de l'ERT sont très directes en raison de sa faible taille. Néanmoins, il serait souhaitable de développer les soutenances d'habilitations à diriger des recherches afin de renforcer l'encadrement doctoral offert par l'équipe. L'implication des membres de l'ERT dans les activités d'enseignement est excellente, tout en représentant une charge lourde : la plus grande vigilance doit être apportée au fait que cette implication ne saurait, dans l'avenir, se faire au détriment de l'activité de recherche. Enfin, il faut regretter l'absence d'un soutien par un personnel administratif ce qui alourdit d'autant la charge des membres de l'ERT.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans :

L'ERT a une stratégie pertinente de consolidation centrée sur le droit immobilier, avec une étude sur les servitudes fondée sur l'étude systématique du contentieux de la cour d'appel de Bastia qui sera réalisée en partenariat avec les magistrats. L'ERT entend aussi développer une recherche nouvelle sur l'associé afin d'orienter plus fortement son activité vers l'entreprise. Elle renforcerait ainsi son attractivité en s'ouvrant un nouveau champ de recherche : le droit des affaires. L'équipe développe donc à la fois une stratégie de consolidation des thèmes déjà étudiés et d'exploration de nouveaux thèmes susceptibles d'agréger plus fortement à l'équipe des chercheurs nouvellement arrivés comme d'attirer de nouveaux chercheurs. La prise de risque est modérée. Une dernière piste de recherche est évoquée : l'évaluation. Il s'agirait, ici, d'une réflexion relative aux mécanismes qui garantissent la valeur de la chose, l'évaluation s'entendant de l'évaluation des biens, de l'activité du contractant et du dommage. Sur le plan scientifique, la perspective apparaît intéressante et porteuse. Le seul point d'interrogation est la capacité de l'équipe, au regard de sa taille, à pouvoir s'engager dans un troisième projet aussi vaste. Nonobstant cette remarque, il serait, de toute façon, nécessaire de renforcer les ressources humaines -scientifiques et administratives- et les moyens matériels de l'équipe même si la dotation de l'Université est convenable.

Appréciation sur l'implication de l'unité dans la formation :

Les enseignants-chercheurs sont très impliqués dans les enseignements de licence (L1, L2 et L3), de master 1, et dans les enseignements et la direction des deux masters 2 (M2 « Procès et contentieux » et M2 « Droit notarial ») appuyés par l'ERT, sachant que la création d'un master 2 « juriste d'entreprise » est demandée dans le cadre du prochain contrat. Le faible nombre de doctorants (4) et l'absence de docteur s'expliquent par la jeunesse de l'ERT. Les doctorants sont convenablement impliqués dans la vie de l'ERT et ils assument assez souvent des charges d'enseignement. La participation à l'Ecole doctorale est plus compliquée car cette dernière a une politique scientifique qui se révèle peu favorable aux juristes, dans la mesure où elle ne semble accepter d'inscrire en doctorat que des étudiants dont le sujet de thèse est directement en liaison avec l'un des sept projets de recherche spécialisés de l'université, très restrictif au regard du champ scientifique des disciplines juridiques.

Compte tenu de la taille et de la structuration de l'unité, le comité, en accord avec la direction de l'ERT, n'a pas jugé pertinent de réaliser une évaluation par thème ou, a fortiori, par équipe interne.



4 • Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2011-2012, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe (et, le cas échéant, des équipes internes de ces unités).

Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des quatre critères définis par l'AERES. Elle a été accompagnée d'une appréciation d'ensemble.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport (et, le cas échéant ses équipes internes) a (ont) obtenu l'appréciation d'ensemble et les notes suivantes :

Appréciation d'ensemble de l'unité « Aspects juridiques du patrimoine des personnes physiques et des entreprises »

Unité dont la production et le rayonnement sont bons mais pourraient être améliorés. L'organisation, l'animation et le projet sont très bons. Unité en évolution positive.

Tableau de notation :

C1	C2	C3	C4
Qualité scientifique et production.	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement.	Gouvernance et vie du laboratoire.	Stratégie et projet scientifique.
B	B	A	A



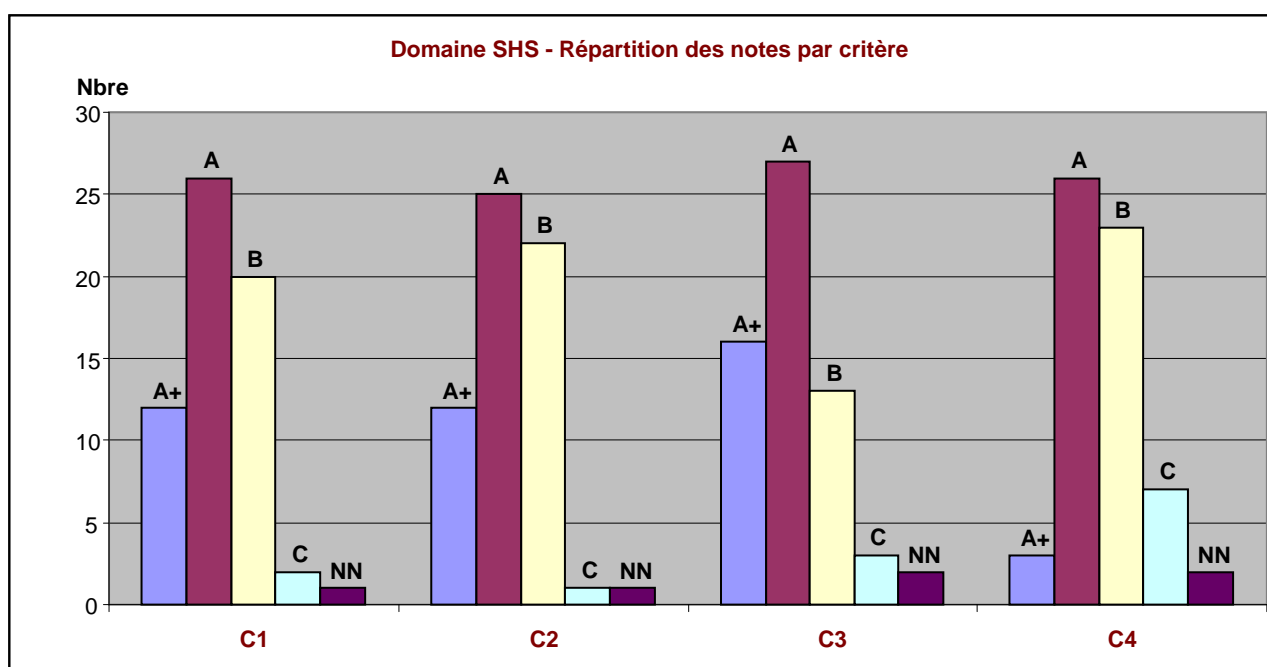
5 • Statistiques par domaines : SHS au 10/05/2012

Notes

Critères	C1	C2	C3	C4
	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Gouvernance et vie du laboratoire	Stratégie et projet scientifique
A+	12	12	16	3
A	26	25	27	26
B	20	22	13	23
C	2	1	3	7
Non noté	1	1	2	2

Pourcentages

Critères	C1	C2	C3	C4
	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Gouvernance et vie du laboratoire	Stratégie et projet scientifique
A+	20%	20%	26%	5%
A	43%	41%	44%	43%
B	33%	36%	21%	38%
C	3%	2%	5%	11%
Non noté	2%	2%	3%	3%





6 • Observations générales des tutelles



UNIVERSITÀ DI CORSICA - PASQUALE PAOLI

PRESIDENCE

Corte, le 17 avril 2012

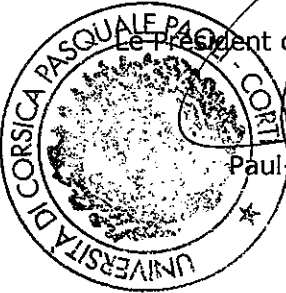
Monsieur Pierre Glaudes
Directeur de la section des unités de
recherche
AERES

Vos références : S2PUR130004557 - Aspects juridiques du patrimoine des personnes physiques et des entreprises - 7200664J

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver ci-joint le courrier de Monsieur Claude Saint Didier en réponse au rapport d'évaluation de l'AERES de l'ERT "Aspects juridiques du patrimoine des personnes physiques et des entreprises".

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.


Le Président de l'Université de Corse
Paul-Marie ROMANI

Copie :

- M. Marc Muselli, vice-président du conseil scientifique de l'Université de Corse



UFR Droit, Sciences économiques et de gestion
**ERT Aspects juridiques du patrimoine
des personnes physiques et des entreprises**

Corte, le 16 avril 2011

Claude SAINT-DIDIER
Directeur de l'ERT Patrimoine et Entreprises

à

Monsieur Pierre GLAUDÈS
Directeur de la section des unités de recherche de l'AERES

Objet : Observations en réponse au rapport d'évaluation de l'ERT n° 2008-1362
« Aspects juridiques du patrimoine des personnes physiques et des entreprises »

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez transmis, sous couvert de la présidence de l'Université de Corse, le rapport établi par le comité d'experts de l'AERES constitué de MM. les professeurs Paul-Henri ANTONMATTEI, Jean-Louis BERGEL et Jean-Luc PISSALOUX, faisant suite à leur visite du 3 novembre 2011.

Au nom des membres de l'ERT et en mon nom personnel, je tiens à remercier le comité d'évaluation pour la teneur très favorable de son rapport. Celui-ci constitue un encouragement à poursuivre le travail d'équipe accompli « dans un environnement peu propice au développement d'une recherche juridique à part entière ». Le fait que les experts de l'AERES puissent envisager une possible transformation de l'ERT en une équipe d'accueil (EA) est un objectif qui orientera notre activité les années à venir.

Nous avons pris bonne note des faiblesses qu'évoque le comité et qui ne nous sont pas inconnues. Elles sont en grande partie imputables à la jeunesse de l'ERT dont la création remonte à 2008 et à la jeunesse des personnels qui la compose. L'ERT entrant dans une phase de stabilisation, nous nous efforcerons de corriger ces observations.

Je porte à votre connaissance le fait que, depuis ce rapport, l'Université de Corse s'est efforcée de favoriser le fonctionnement de l'ERT par la mise à disposition d'un personnel de soutien à la recherche à temps partiel. L'ERT peut compter dorénavant sur l'aide, un jour par semaine, d'un ingénieur de recherche contractuel, avec une possible évolution si besoin.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, en mes sentiments dévoués.